

Mémoire pour les consultations en vue du budget fédéral de 2022

6 août 2021

Ottawa, Ontario



CBTU SMCC

CANADA'S BUILDING TRADES UNIONS
LES SYNDICATS DES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION DU CANADA
Value on Display. Every Day. Valeur sûre à tous les jours.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Que le gouvernement autorise une déduction fiscale pour la mobilité de la main-d'œuvre spécialisée, afin que celle-ci puisse déduire les frais de déplacement liés au travail quand ces derniers ne sont pas couverts par l'employeur. Les vendeurs, les professionnels, ainsi que les Canadiens et Canadiennes des autres secteurs bénéficient d'une déduction fiscale pour leurs frais de déplacement, de repas et d'hébergement. Il est donc injuste que la main-d'œuvre spécialisée, qui doit régulièrement se déplacer pour son travail, se voit refuser le même avantage.

Recommandation 2 : Que le gouvernement soutienne les travailleurs et travailleuses du secteur de l'énergie touchés par la transition vers une économie verte, notamment ceux du secteur pétrolier et gazier, qui pourraient devoir suivre de nouvelles formations ou avoir besoin de soutien en cas de relocalisation. Pour ce faire, il faudrait créer un groupe de travail sectoriel composé de représentants syndicaux, ainsi que d'intervenants de l'industrie et de représentants du gouvernement afin d'évaluer les besoins de l'industrie pendant cette période de transition cruciale.

Recommandation 3 : Que le gouvernement mette en œuvre des ententes sur les avantages communautaires (EAC) ou des ententes sur le développement de la main-d'œuvre (EDM) pour les projets d'infrastructure du gouvernement fédéral. Ces ententes prolongent la valeur d'un projet au-delà de la construction d'infrastructures, en plus de favoriser l'apprentissage et d'ouvrir des possibilités aux groupes sous-représentés.

Recommandation 4 : Que le gouvernement investisse dans les technologies énergétiques vertes comme les petits réacteurs modulaires, le captage du carbone et les investissements dans les infrastructures vertes, notamment par l'entremise d'améliorations écoénergétiques dans le secteur industriel et commercial.

Recommandation 5 : Que le gouvernement continue d'investir dans la population par le biais de prêts et subventions à l'apprentissage et d'améliorer le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical (PFIM) afin de mieux équiper les centres de formation pour qu'ils puissent relever les nouveaux défis et répondre aux demandes du marché du travail.

Recommandation 6 : Que le gouvernement bonifie le Programme d'assurance-emploi (AE) en le rendant plus souple et en reconnaissant le caractère unique de la main-d'œuvre du secteur de la construction.

CONTEXTE

Les Syndicats des métiers de la construction du Canada (SMCC) sont le porte-parole national de plus d'un demi-million de travailleurs et travailleuses de la construction au Canada, qui sont [membres de 14 syndicats internationaux](#). Ces personnes œuvrent dans plus de 60 métiers et professions et génèrent six pour cent du PIB du pays. Leur travail n'est pas seulement effectué sur place, mais dans un certain nombre d'installations qui fournissent des modules ou d'autres composants qui sont incorporés aux structures sur lesquelles nous travaillons. Après la construction de ces structures, elles sont employées pour leur rénovation, entretien et reconversion. Nos membres représentent une main-d'œuvre hautement spécialisée qui est l'épine dorsale de la classe moyenne.

Par l'entremise des membres syndiqués et de nos partenaires contractuels, notre industrie investit tous les ans plus de 300 millions de dollars pour financer et exploiter 195 centres d'éducation et de formation en apprentissage au Canada. Depuis 1908, nos membres construisent des routes, des ponts, des usines, des hôpitaux et des écoles et participent à des projets de construction écologique qui profitent aux collectivités et aux Canadiens d'un océan à l'autre. Au fur et à mesure que notre industrie évolue, nous adaptons les compétences et formations pour veiller à ce que nos membres demeurent à la fine pointe de leur métier respectif.

Depuis 18 mois, le Canada et le monde entier connaissent des défis sans précédent. Au début de la pandémie, l'industrie de la construction s'est hissée au rang des services essentiels, et nos membres se sont rendus quotidiennement au travail. Cette industrie est reconnue comme étant une force vitale et stable pour l'économie canadienne, mais la main-d'œuvre spécialisée, et le secteur de construction dans son ensemble, a besoin d'aide dugouvernement.

Ce mémoire présente des mesures tangibles que le gouvernement fédéral pourrait adopter dans le budget 2022 afin de soutenir notre industrie et l'économie en général du Canada.

MÉMOIRE

Recommandation 1 : Que le gouvernement autorise une déduction fiscale pour la mobilité de la main-d'œuvre spécialisée, afin que celle-ci puisse déduire les frais de déplacement liés au travail quand ces derniers ne sont pas couverts par l'employeur. Les vendeurs, les professionnels, ainsi que les Canadiens et Canadiennes des autres secteurs bénéficient d'une déduction fiscale pour leurs frais de déplacement, de repas et d'hébergement. Il est donc injuste que la main-d'œuvre spécialisée, qui doit régulièrement se déplacer pour son travail, se voit refuser le même avantage.

La *Loi de l'impôt sur le revenu* est une politique fiscale injuste pour les travailleurs et travailleuses de la construction en ce qui concerne la déductibilité des dépenses relatives au travail. Les vendeurs, les professionnels, ainsi que les Canadiens et Canadiennes d'autres secteurs d'activité peuvent déduire de leurs impôts leurs frais de déplacement, de repas et d'hébergement. Cet avantage est injustement refusé à la main-d'œuvre spécialisée qui travaille sur des chantiers dans des régions ou provinces autres que celle où se trouve leur principal lieu de résidence. Le gouvernement doit s'assurer d'avoir un système fiscal équitable pour toute la population canadienne, en plus de soutenir la main-d'œuvre spécialisée qui bâtit nos infrastructures et nos communautés.

Les travailleurs et travailleuses spécialisés ont toujours dû se déplacer pour travailler, d'où l'appellation de compagnons. Or, la croissance et les investissements en matière d'infrastructures sont souvent inégaux d'une région à l'autre, certaines ayant plus d'activités en construction, ce qui entraîne des pénuries de main-d'œuvre. D'autres régions ont quant à elles des niveaux de chômage plus élevés. Pour assurer une relance économique solide, le gouvernement devrait s'attaquer au problème de la mobilité de la main-d'œuvre qui perdure depuis longtemps dans les métiers spécialisés. Pour ce faire, il faudrait permettre aux travailleurs et travailleuses dans ce secteur de déduire de leur revenu les frais de déplacement professionnel.

D'autres pays, comme les États-Unis, autorisent une telle déduction fiscale pour la main-d'œuvre spécialisée. En vertu du *US Revenue Code*, ces employés peuvent déduire les frais de repas, de déplacement et d'hébergement pour un travail temporaire loin de leur lieu de résidence. Une telle mesure favoriserait le retour au travail, en plus de remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de réduire la dépendance aux programmes gouvernementaux comme l'assurance-emploi. Le gouvernement pourrait ainsi économiser des centaines de millions de dollars.

Les SMCC ont fait produire des [prévisions financières indépendantes](#) selon lesquelles une déduction fiscale nationale pour la mobilité de la main-d'œuvre des métiers spécialisés permettrait au gouvernement fédéral d'économiser environ 347 millions de dollars annuellement grâce à l'augmentation des recettes fiscales et une moins grande dépendance à l'assurance-emploi et aux autres programmes gouvernementaux.



CBTU SMCC

CANADA'S BUILDING TRADES UNIONS
LES SYNDICATS DES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION DU CANADA
Value on Display. Every Day. Valeur sûre à tous les jours.

« À cause de la pénurie d'emplois, les travailleurs de la construction, comme moi, doivent malheureusement souvent travailler en dehors de leur province d'origine. J'ai dû laisser ma conjointe et mes trois enfants derrière, sans même savoir avec certitude s'il y avait encore des possibilités d'emploi. Les dépenses personnelles s'accumulent rapidement avec les hôtels, les vols et la nourriture. Parfois, les vols sont payés à titre d'incitatif, mais la plupart du temps ils ne le sont pas. Si le gouvernement fédéral nous permettait de déduire nos frais de déplacement, beaucoup plus de personnes se déplaceraient pour travailler ». – Rolie Furlong, SMART section locale 437

Recommandation 2 : Que le gouvernement soutienne les travailleurs et travailleuses du secteur de l'énergie touchés par la transition vers une économie verte, notamment ceux du secteur pétrolier et gazier, qui pourraient devoir suivre de nouvelles formations ou avoir besoin de soutien en cas de relocalisation. Pour ce faire, il faudrait créer un groupe de travail sectoriel composé de représentants syndicaux, ainsi que d'intervenants de l'industrie et de représentants du gouvernement afin d'évaluer les besoins de l'industrie pendant cette période de transition cruciale.

Il faut agir de manière rapide et proactive afin de ne pas laisser pour compte la main-d'œuvre canadienne du secteur de l'énergie. Selon un rapport de la TD datant d'avril 2021, de 50 à 75 % des 600 000 travailleurs et travailleuses dans l'industrie pétrolière et gazière, soit entre 312 000 et 450 000 personnes, risquent d'être déplacés pendant la transition vers une économie zéro émission nette d'ici 2050. Alors que le gouvernement fédéral prépare la transition énergétique, les SMCC recommandent la formation d'un groupe de travail composé de représentants de l'industrie et d'autres intervenants. Ce groupe serait chargé d'évaluer et de conseiller le gouvernement au sujet des répercussions de la transition sur la main-d'œuvre dans le secteur pétrolier et gazier, comme le fait le Groupe de travail sur la transition équitable pour les collectivités et les travailleurs des centrales du charbon canadiennes.

Recommandation 3 : Que le gouvernement mette en œuvre des ententes sur les avantages communautaires (EAC) ou des ententes sur le développement de la main-d'œuvre (EDM) pour les projets d'infrastructure du gouvernement fédéral. Ces ententes prolongent la valeur d'un projet au-delà de la construction d'infrastructures, en plus de favoriser l'apprentissage et d'ouvrir des possibilités aux groupes sous-représentés.

Les ententes sur les avantages communautaires (EAC) ou ententes sur le développement de la main-d'œuvre (EDM) favorisent les formations en apprentissage, les initiatives de perfectionnement en milieu de travail, le financement, le soutien économique aux communautés locales, ainsi que l'atteinte des objectifs mis en place pour les Autochtones canadiens et d'autres groupes sous-représentés comme les femmes. Elles sont aussi l'occasion de promouvoir l'expérience, la formation professionnelle et l'employabilité. Le gouvernement devrait mettre en œuvre des EAC pour les projets financés par le gouvernement fédéral afin de s'assurer que l'argent investi soit rentabilisé au maximum, surtout pour la relance économique après la pandémie.

Vous trouverez plus d'informations sur les EAC et les recommandations des SMCC [ici](#).

Recommandation 4 : Que le gouvernement investisse dans les technologies énergétiques vertes comme les petits réacteurs modulaires, le captage du carbone et les investissements dans les infrastructures vertes, notamment par l'entremise d'améliorations écoénergétiques dans le secteur industriel et commercial.

Les SMCC recommandent depuis longtemps une infrastructure énergétique qui crée de

l'emploi pour les Canadiens. Alors que le Canada cherche à atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici 2050, le gouvernement devrait se positionner en tant que chef de file en investissant dans de nouvelles technologies vertes innovantes comme les petits réacteurs modulaires et le captage du carbone. Le gouvernement devrait également augmenter ses investissements dans la modernisation industrielle et commerciale afin de réduire considérablement les émissions de carbone. Ces investissements supplémentaires dans les infrastructures créeront des possibilités d'emploi et faciliteront notre transition vers une économie nette zéro.

Recommandation 5 : Que le gouvernement continue d'investir dans la population par le biais de prêts et subventions à l'apprentissage et d'améliorer le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical (PFIM) afin de mieux équiper les centres de formation pour qu'ils puissent relever les nouveaux défis et répondre aux demandes du marché du travail.

Il est démontré que le système de formation en apprentissage des syndicats pour les métiers de la construction renforce la classe moyenne canadienne et favorise la sécurité au travail. Le PFIM contribue énormément au perfectionnement et à l'élargissement des formations pour la main-d'œuvre spécialisée. Grâce à ce programme, nous aidons la prochaine génération d'apprentis et la main-d'œuvre à se doter des compétences nécessaires pour réussir dans l'économie changeante du Canada.

Il faudrait envisager les changements suivants pour améliorer davantage le PFIM :

1. Étendre le financement aux projets de construction afin de permettre l'agrandissement des centres de formation au moyen d'annexes ou de nouvelles constructions pour en augmenter la capacité.
2. Modifier la structure de financement du PFIM afin de réduire les exigences en matière d'investissement pour les centres de formation; la répartition 50/50 est souvent restrictive pour les centres de formation qui sont limités financièrement.
3. Tenir compte de la fluctuation du prix des équipements et de la machinerie en dollars américains, puisque les prix varient parfois entre le moment où une soumission est envoyée et celui où elle est approuvée.
4. Normaliser le système et le formulaire de déclaration du PFIM pour simplifier le processus, notamment en prévoyant un délai de demande plus long pour répondre aux besoins des petits centres de formation aux capacités limitées. En outre, il faut simplifier le processus de demande pour les entités qui ont reçu un financement du PFIM par le passé.

Recommandation 6 : Que le gouvernement bonifie le Programme d'assurance-emploi (AE) en le rendant plus souple et en reconnaissant le caractère unique de la main-d'œuvre du secteur de la construction.

La réforme du programme d'assurance-emploi (AE) se fait attendre depuis longtemps. Les SMCC recommandent au gouvernement de procéder à de vastes consultations concrètes sur le programme d'AE et de mettre en

œuvre les changements suivants :

1. Simplifier pour de bon les règles d'admissibilité concernant le versement d'indemnités de départ.
2. Soutenir les travailleurs et travailleuses qui veulent se recycler ou améliorer leurs compétences en leur permettant de recevoir rapidement des prestations d'assurance-emploi pendant qu'ils suivent une formation professionnelle ou un programme éducatif.
3. Résorber les retards dans le versement des prestations d'assurance-emploi pour soutenir les apprentis qui terminent le volet théorique de leur formation et les examens d'agrément.
4. Bonifier le crédit pour la formation de l'Allocation canadienne pour la formation en éliminant la limite d'âge supérieure, en réduisant le seuil d'admissibilité des gains et en permettant que le crédit s'applique aux dépenses connexes, comme le matériel de cours.
5. Prolonger les prestations de soutien à la formation de l'assurance-emploi de 4 à 16 semaines, augmenter le taux de remplacement du revenu à 85 % et supprimer la période d'attente d'une semaine.
6. Mettre fin aux classifications erronées des travailleurs et travailleuses.
7. Désigner un représentant de l'assurance-emploi pour chacune des quatre régions administratives du Canada. Cette personne doit comprendre les questions propres à la main-d'œuvre spécialisée et au système canadien d'assurance-emploi.
8. Rétablir une commission d'appel pour l'assurance-emploi.

La réforme de l'assurance-emploi apportera plus de certitude à l'industrie, aidera la main-d'œuvre canadienne à traverser les périodes difficiles et renforcera la classe moyenne.

CONCLUSION

Les Syndicats des métiers de la construction du Canada sont reconnaissants de pouvoir soumettre au gouvernement canadien leurs recommandations pour le budget de 2022. Nous nous réjouissons à l'idée de discuter avec vous de nos recommandations cours des prochains mois, notre objectif étant d'améliorer la vie de nos membres.

Pour plus d'informations sur les recommandations des SMCC, veuillez communiquer avec Rita Rahmati, spécialiste des relations gouvernementales, à l'adresse suivante : rrahmati@buildingtrades.ca.